

**Discours de M. Richard Ferrand,  
Président de l'Assemblée nationale**

**La Nuit du droit**

**Discours de bienvenue pour la création de la pièce**

***Hugo, un procès***

Hôtel de Lassay, lundi 4 octobre 2021 à 20 h

**SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI**

Mesdames et messieurs les députés, chers collègues,

Mesdames, messieurs,

Nous voici réunis pour fêter la Nuit du droit, cette manifestation nationale lancée par le président du Conseil constitutionnel, Laurent Fabius, et qui a lieu le 4 octobre, date anniversaire de notre Constitution.

La Nuit du droit aurait dû avoir lieu l'année dernière à l'Assemblée nationale, mais les restrictions sanitaires en ont décidé autrement. C'est donc un grand bonheur pour moi de vous accueillir enfin, cette année, pour cet exercice de valorisation du droit par le spectacle.

Le droit est omniprésent dans la société, dans nos vies. Tous, nous avons des droits, des devoirs, et même si nous n'en avons pas toujours conscience, ce sont des normes juridiques qui en délimitent les contours.

Parmi ces normes, la loi occupe une place centrale et c'est justement ici qu'elle est forgée, débattue, amendée, votée. Qu'il s'agisse d'un projet de loi, déposé par le Gouvernement, ou d'une proposition de loi, rédigée par un parlementaire, les députés ont pour mission de l'examiner, de l'améliorer, avant de se prononcer sur son adoption.

L'Assemblée nationale exerce en outre une double mission de contrôle et d'évaluation, qui la conduit à se prononcer sur la mise en œuvre des lois votées, ainsi que sur les effets à long terme de notre législation.

Au total, le travail parlementaire est intense, délicat, tout en nuances et aussi très prenant. En commission, puis dans l'hémicycle, les députés travaillent de jour mais aussi, très souvent, de nuit. Oui, les *nuits du droit* sont courantes pour les parlementaires, mais celle qui nous attend ce soir sera plus récréative, puisqu'il s'agit de la création d'un spectacle : *Hugo, un procès*, la pièce de Nicolas Lormeau, que vont interpréter Thierry Hancisse, sociétaire de la Comédie-Française, et Pierre Hancisse, ancien pensionnaire de la Comédie-Française.

Je les remercie d'être venus pour nous présenter, à travers cette pièce, un splendide plaidoyer pour la liberté d'expression et de création.

Certes, l'action se passe en 1832, quand Victor Hugo intente un procès contre la censure de sa pièce *Le Roi s'amuse*.

Mais la question de la liberté artistique demeure à l'évidence un combat aujourd'hui, quand tant de dictatures pratiquent encore la censure à travers le monde, quand tant d'extrémistes voudraient intimider aux créateurs l'ordre de s'autocensurer, y compris dans notre démocratie.

Notre rôle, en tant que députés, est donc de nous montrer vigilants, exigeants, pour que les écrivains, les artistes, les journalistes, les caricaturistes, les enseignants, tous ceux qui inventent, créent, propagent la connaissance, puissent s'exprimer librement.

Un détail historique doit retenir toute notre attention, parce qu'il est significatif : quand il fit le choix d'un avocat pour plaider sa cause, le jeune Victor Hugo, dramaturge de trente ans, se tourna vers un défenseur de la liberté qui était aussi député : maître Odilon Barrot, député de l'Eure, puis de l'Aisne, était même le chef de file du « parti du Mouvement », coalition des forces de progrès sous la monarchie de Juillet, ainsi dénommée par opposition au « parti de l'Ordre », mouvance conservatrice.

En sommes-nous vraiment sortis, depuis Louis-Philippe, de cette opposition entre un « parti du Mouvement » et un « parti de l'Ordre »? Je n'en suis pas certain.

Victor Hugo, lui aussi, rejoindra le combat politique et parlementaire, en 1848. On sait les grands discours qu'il prononça pour l'abolition de la peine de mort, le soulagement de la misère, l'instruction, la laïcité, le suffrage universel, les droits de l'enfant, les « États-Unis d'Europe »...

Chez lui, la liberté de création artistique ne se dissociait pas d'une quête plus générale de liberté et de fraternité, qui englobait tous les êtres humains dans un mouvement d'émancipation et de progrès général.

Comme tous les réformateurs, Victor Hugo eut des ennemis, d'autant plus acharnés qu'ils ne lui pardonnaient pas d'avoir tous les talents. Parce qu'il était dramaturge, les conservateurs le traitèrent en histrion et c'est avec un sourire consternés que nous pouvons lire, aujourd'hui, dans les comptes rendus de ses discours, des interruptions comme celles-ci : « *Tous les comédiens ne sont pas au théâtre ! – Allez porter ça à la Porte-Saint-Martin ! – Laissez-le jouer sa pièce...* »

Hugo leur avait répondu d'avance, à l'Assemblée nationale constituante, le 17 juillet 1848, quand il était rapporteur du budget des théâtres.

« Messieurs, disait-il à ses collègues, ce que vous ferez en ce moment sera utile pour le présent et fécond pour l'avenir. Ce ne sera pas un bienfait perdu ; venez en aide au théâtre, le théâtre vous le rendra. Votre encouragement sera pour lui un engagement.

Aujourd'hui la société secourt le théâtre, demain le théâtre secourra la société. Le théâtre, c'est là sa fonction et son devoir, moralise les masses en même temps qu'il enrichit la cité.

Il peut beaucoup sur les imaginations ; et, dans des temps sérieux comme ceux où nous sommes, les auteurs dramatiques, libres désormais, comprendront plus que jamais, n'en doutez pas, que faire du théâtre une chaire de vérité et une tribune d'honnêteté, pousser les cœurs vers la fraternité, élever les esprits aux sentiments généreux par le spectacle des grandes choses, infiltrer dans le peuple la vertu et dans la foule la raison, enseigner, apaiser, éclairer, consoler, c'est la plus pure source de la renommée, c'est la plus belle forme de la gloire ! »

Dans le même esprit, l'Assemblée nationale est heureuse et fière de vous accueillir pour découvrir cette nouvelle pièce, signée Nicolas Lormeau, qui témoigne de la vitalité du jeune théâtre français.

Je vous remercie.